

## **Recensement 2023**

Le recensement démarre le 19 janvier 2023. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.



### **Le recensement, c'est utile à tous**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

**En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !**

**Plus d'infos :** <https://le-recensement-et-moi.fr/>

### **Attention aux faux agents recenseurs et faux policiers**

De faux agents recenseurs ainsi que de faux policiers sont susceptibles de se présenter chez des personnes âgées.

En cette période de recensement, il est donc recommandé d'être particulièrement vigilants et de ne pas laisser entrer ni ne délivrer aucune information personnelle à une personne se présentant comme agent recenseur, sans avoir vu sa carte.

**Les agents recenseurs qui se présentent au domicile des usagers doivent être en mesure de présenter une carte officielle à bandeau bleu-blanc-rouge, portant leur photo, mentionnant leur nom et prénom, signée par Monsieur le Maire.**

Ces huit agents employés par la Ville durant cette période sont en effet les seuls habilités à se présenter au domicile des personnes qui ont reçu un courrier en amont pour la campagne de recensement.

rgba(255,255,255,1)

Publié le 16 décembre 2022